



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 2 juillet 2026

Convocation en date du 25 juin 2026
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Délibération n°2026.31

OBJET - Tarification des activités régulières et thématiques du centre social Amédée Mercier

Présents :

Nadia OULED-SALEM, Thierry ABERT, Jérôme BUISSON, Morgane CROZET, Denise DUMONTET, Raphaël DURET, Didier DUSSART, Brigitte VISO.

Excusés :

Jean-François DEBAT, Mandy PERRET MEDEVIELLE, Yvonne GAHWA, Charline LIOTIER, Mélanie VALETTE

Secrétaire de séance : Karine THEVENARD

Rapporteur : Nadia OULED-SALEM

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le CCAS gère le centre social Amédée Mercier depuis le 1^{er} janvier 2022 et bénéficie, à ce titre, d'un agrément par la CAF de l'Ain.

Suite à la dissolution de l'association Césame au 31 août 2025, le CCAS a repris la responsabilité de l'organisation des différentes activités du centre social, des dépenses et des recettes afférentes à celle-ci.

Compte tenu de la volonté de donner plus de lisibilité aux activités proposées par le centre social, il convient d'abroger la délibération n°2026.03 - Tarification des activités du centre social Amédée Mercier et participation financière pour l'activité "Randonnée" et la délibération n°2026.09 - Centre social Amédée Mercier – Participation habitante aux activités proposées et de regrouper celles-ci en une seule délibération.

Aussi, il est proposé une adhésion au centre social Amédée Mercier de 2 €. Elle est individuelle, valable pour une année (septembre 2026 à août 2027) et obligatoire pour participer à l'ensemble des activités du centre social, à l'exception des événements extérieurs (fête de quartier, cinéma en plein air, carnaval, ...), pour lesquels l'adhésion n'est pas obligatoire.

Le centre social propose diverses activités pour lesquelles, il est proposé les tarifs suivants pour l'année scolaire 2026/2027 :

❖ **Activités régulières**

Le centre social propose des activités avec une inscription à l'année (septembre 2026 à juin 2027) :

Activités	Jour	Horaires	Participants minimum	Intervenant	QF < 900	QF > 901 + Hors Bourg
Activités animées par des prestataires extérieurs ou salariés						
YOGA	Mardi	17h30 à 18h30	7	Rose PRATICCO	51 €	81 €
ZUMBA	Mardi	14h00 à 14h55	7	Sophie GILARDI	60 €	90 €
GYM DOUCE	Mardi	09h45 à 10h45	7	Caroline PULCINI	78 €	108 €
GYM D'ENTRETIEN /MODERN'JAZZ	Mardi	11h00 à 12h00	7	Caroline PULCINI	78 €	108 €
ATELIERS CUISINE OU PATISSERIE	1 jeudi matin par mois		4	Professionnel du centre social ou bénévole	2 € par atelier Ou 4 € : si participation uniquement au repas	
ATELIERS PARENTS ENFANTS	Pendant les vacances scolaires		4	Référente famille	0 €	
Autres activités animées par des bénévoles ou fonctionnant en autonomie						
PEINTURE	Mercredi	14h00 à 15h30	4	Bénévole	5 € par trimestre	
CODE DE LA ROUTE	Mardi Vendredi	17h00 à 18h00 9h00 à 10h00	4	Bénévole	0 €	
CHANT / KARAOKE	Jeudi	16H30 à 18H00	8	Bénévole	0 €	
TRICOT	Vendredi	14h00 à 16h00	En autonomie		0 €	
COUTURE	1 fois par mois séance de 2 heures		Bénévole		2 € la séance	

Il est précisé que le CCAS prend en charge tout ou partiellement le coût des activités.

La grille de tarifs est proposée selon le quotient familial de la CAF ou de la MSA.

Afin d'être équitable dans le tarif appliqué, le QF s'évalue à partir de la notification CAF ou MSA du mois d'août 2026. Si toutefois la personne n'est allocataire ni de l'un ou ni de l'autre, le QF sera calculé de la manière suivante :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition} / 12 \text{ mois}}{\text{Nombre de parts}}$$

Le nombre de part s'évalue selon la composition familiale, à savoir :

- Couple ou personne isolée = 2 parts
- 1er et 2ème enfant à charge = 0.5 part/enfant
- 3ème enfant à charge = 1 part
- Par enfant supplémentaire (à partir du 4ème) = 0.5 part
- Enfant en situation de handicap = 0.5 part de plus

En cas de changement de situation (perte d'emploi, changement de situation familiale ...), le QF peut être recalculé à partir des ressources du mois en cours en prenant en compte le total de l'ensemble des revenus mensuels de tous les membres du foyer (toutes prestations hormis allocation logement) / nombre de parts.

Modalités de gestion des inscriptions et des paiements des activités régulières :

- Les documents nécessaires pour l'inscription aux activités sont :
 - Justificatif de revenus (attestation de quotient familial ou fiche d'imposition),
 - Bulletin d'adhésion au centre social Amédée Mercier 2026/2027 complété.
- Les inscriptions et le paiement s'effectuent auprès de la chargée d'accueil du centre social. Il est précisé que l'inscription aux activités est validée après le règlement de l'activité et de l'adhésion au centre social.
- Les activités peuvent être payées en espèces, en chèque ou par carte bancaire et un paiement est possible en 3 fois :
 - le 1er paiement, le 16 septembre 2026
 - le 2ème paiement, le 16 octobre 2026
 - le 3ème paiement, le 16 novembre 2026
- Les activités régulières commenceront la semaine du 5 octobre 2026 et prendront fin en juin 2027. Sauf exception précisée par l'intervenant, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Modalités de remboursement des activités régulières : aucun remboursement ne sera effectué, sauf dans les cas suivants :

- Remboursement total : en cas d'inscriptions insuffisantes à une activité, cette dernière sera annulée et les adhérents inscrits remboursés.
- Remboursement partiel :
 - sur présentation d'un certificat médical obligeant l'arrêt total de l'activité,
 - en cas d'indisponibilité prolongée d'un intervenant entraînant l'annulation de l'activité.

Le remboursement sera fait en fonction de la date d'arrêt, les trimestres non commencés seront remboursés.

En cas de place disponible au cours de l'année, la tarification de ces activités sera proposée au prorata des trimestres restants, selon la grille proposée ci-dessous :

Activités	Tarif trimestre QF < 900	Tarif trimestre > 901 + Hors Bourg
YOGA	17 €	27 €
ZUMBA	20 €	30 €
GYM DOUCE	26 €	36 €
GYM D'ENTRETIEN /MODERN' JAZZ	26 €	36 €

❖ Activités thématiques

Le centre social co-construit, avec les habitants, des actions et des sorties organisées autour des thématiques suivantes :

- **Sport & bien-être** : découverte, apprentissage et pratique du vélo
- **Citoyenneté** : découverte de la citoyenneté européenne et sensibilisation au secourisme
- **Culture** : sorties et visites culturelles (musée, exposition...)

Ces actions et sorties pouvant s'appuyer sur un prestataire et afin d'engager les habitants, les parents et leurs enfants, il est proposé une participation financière selon la grille suivante pour la période de septembre 2026 à août 2027 :

Thématiques	Sorties/Projets	Participation financière
Sport et bien-être	Session vélo encadrée par la fédération départementale de cyclisme de l'Ain (Cycle de 8 à 10 séances)	Par cycle : 2 € par habitant 1 € par adulte supplémentaire du même foyer 0,5 € par enfant du même foyer
	Randonnée encadrée par le Club Alpin Français	2 € par habitant 1 € par adulte supplémentaire du même foyer 0,5 € par enfant du même foyer
	Randonnée encadrée par l'équipe du centre social	1 € par habitant 0,5 € par adulte supplémentaire du même foyer 0,5 € par enfant du même foyer
	Sortie Lac et piscine accompagnée par l'équipe du centre social	2 € par habitant 1 € par adulte supplémentaire du même foyer 0,5 € par enfant du même foyer
Citoyenneté	Animation encadrée par la Maison de l'Europe	2 € par habitant 1 € par adulte supplémentaire du même foyer 0,5 € par enfant du même foyer
	Sensibilisation au secourisme par la Croix Rouge	1 € par habitant 0,5 € par adulte supplémentaire du même foyer 0,5 € par enfant du même foyer
Culture	Sorties / visites culturelles avec entrée payante	2 € par habitant 1 € par adulte supplémentaire du même foyer 0,5 € par enfant du même foyer

Modalités de gestion des inscriptions et des paiements des activités thématiques : les inscriptions et le paiement s'effectueront, avant chaque sortie, auprès de la chargée d'accueil.

Modalités de remboursement des activités thématiques : aucun remboursement ne sera effectué, sauf dans les cas suivants, pour lesquels le remboursement sera total :

- en cas d'annulation de l'activité par le centre social
- sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence à l'activité

Les activités régulières et thématiques sont ouvertes à tous, mais une priorité est donnée aux habitants des quartiers Est. Les habitants hors Bourg peuvent être adhérents au Centre Social à titre exceptionnel, notamment s'ils étaient adhérents l'année précédente.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir voter les tarifs des activités régulières et des activités thématiques du centre social Amédée Mercier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

ABROGE les délibérations n°2026.03 - Tarification des activités du centre social Amédée Mercier et participation financière pour l'activité "Randonnée" et la délibération n°2026.09 - Centre social Amédée Mercier – Participation habitante aux activités proposées

ADOpte le montant de l'adhésion annuelle à 2 €.

ADOpte la grille de tarifs des activités régulières, pour la période de septembre 2026 à Juin 2027, à partir du quotient familial de la CAF ou MSA comme suit :

Activités	Jour	Horaires	Participants minimum	Intervenant	QF < 900	QF > 901 + Hors Bourg
Activités animées par des prestataires extérieurs ou salariés						
YOGA	Mardi	17h30 à 18h30	7	Rose PRATICCO	51 €	81 €
ZUMBA	Mardi	14h00 à 14h55	7	Sophie GILARDI	60 €	90 €
GYM DOUCE	Mardi	09h45 à 10h45	7	Caroline PULCINI	78 €	108 €
GYM D'ENTRETIEN /MODERN'JAZZ	Mardi	11h00 à 12h00	7	Caroline PULCINI	78 €	108 €
ATELIERS CUISINE OU PATISSERIE	1 jeudi matin par mois		4	Professionnel du centre social ou bénévole	2 € par atelier Ou 4 € : si participation uniquement au repas	
ATELIERS PARENTS ENFANTS	Pendant les vacances scolaires		4	Référente famille	0 €	
Autres activités animées par des bénévoles ou fonctionnant en autonomie						
PEINTURE	Mercredi	14h00 à 15h30	4	Bénévole	5 € par trimestre	
CODE DE LA ROUTE	Mardi Vendredi	17h00 à 18h00 9h00 à 10h00	4	Bénévole	0 €	
CHANT / KARAOKE	Jeudi	16H30 à 18H00	8	Bénévole	0 €	
TRICOT	Vendredi	14h00 à 16h00	En autonomie		0 €	
COUTURE	1 fois par mois séance de 2 heures		Bénévole		2 € la séance	

PRECISE que le QF est évalué à partir de la notification CAF ou MSA du mois d'août 2026.

ADOpte le mode de calcul du quotient familial pour les personnes non allocataires de la CAF ou de la MSA, comme suit :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition} / 12 \text{ mois}}{\text{Nombre de parts}}$$

Le nombre de part s'évalue selon la composition familiale, à savoir :

- Couple ou personne isolée = 2 parts
- 1er et 2ème enfant à charge = 0.5 part/enfant
- 3ème enfant à charge = 1 part
- Par enfant supplémentaire (à partir du 4ème) = 0.5 part
- Enfant en situation de handicap = 0.5 part de plus

PRECISE qu'en cas de changement de situation, le quotient familial peut être recalculé à partir des ressources du mois en cours en prenant en compte le total de l'ensemble des revenus mensuels de tous les membres du foyer (toutes prestations hormis allocation logement) / nombre de parts.

PRECISE que les activités peuvent être payées en espèces, en chèque ou par carte bancaire avec un paiement possible en 3 fois.

ADOpte les modalités de remboursement suivantes pour les activités régulières :

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf dans les cas suivants :

- Remboursement total : en cas d'inscriptions insuffisantes à une activité, cette dernière sera annulée et les adhérents inscrits remboursés.

- Remboursement partiel :
 - sur présentation d'un certificat médical obligeant l'arrêt total de l'activité,
 - en cas d'indisponibilité prolongée d'un intervenant entraînant l'annulation de l'activité.
- Le remboursement sera fait en fonction de la date d'arrêt, les trimestres non commencés seront remboursés.

ADOPTÉ la tarification des activités régulières, au trimestre, en cas d'inscription en cours d'année et selon les places disponibles, comme suit :

Activités	Tarif trimestre QF < 900	Tarif trimestre > 901 + Hors Bourg
YOGA	17 €	27 €
ZUMBA	20 €	30 €
GYM DOUCE	26 €	36 €
GYM D'ENTRETIEN /MODERN'JAZZ	26 €	36 €

ADOPTÉ la grille des tarifs des activités thématiques, pour la période de septembre 2026 à août 2027, comme suit :

Thématiques	Sorties/Projets	Participation financière
Sport et bien-être	Session vélo encadrée par la fédération départementale de cyclisme de l'Ain (Cycle de 8 à 10 séances)	Par cycle : · 2 € par habitant · 1 € par adulte supplémentaire du même foyer · 0,5 € par enfant du même foyer
	Randonnée encadrée par le Club Alpin Français	- 2 € par habitant - 1 € par adulte supplémentaire du même foyer - 0,5 € par enfant du même foyer
	Randonnée encadrée par l'équipe du centre social	- 1 € par habitant - 0,5 € par adulte supplémentaire du même foyer - 0,5 € par enfant du même foyer
	Sortie Lac et piscine accompagnée par l'équipe du centre social	- 2 € par habitant - 1 € par adulte supplémentaire du même foyer - 0,5 € par enfant du même foyer
Citoyenneté	Animation encadrée par la Maison de l'Europe	· 2 € par habitant · 1 € par adulte supplémentaire du même foyer · 0,5 € par enfant du même foyer
	Sensibilisation au secourisme par la Croix Rouge	· 1 € par habitant · 0,5 € par adulte supplémentaire du même foyer · 0,5 € par enfant du même foyer
Culture	Sorties / visites culturelles avec entrée payante	· 2 € par habitant · 1 € par adulte supplémentaire du même foyer · 0,5 € par enfant du même foyer

ADOPTÉ les modalités de remboursement suivantes pour les activités thématiques :
Aucun remboursement ne sera effectué, sauf dans les cas suivants pour lesquels le remboursement sera total :

- en cas d'annulation de l'activité par le centre social,
- sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence à l'activité.

PRECISE qu'une priorité est donnée aux habitants des quartiers Est. Les habitants hors Bourg peuvent être adhérents au Centre Social à titre exceptionnel, notamment s'ils étaient adhérents l'année précédente.

Impacts financiers

Les crédits seront prévus au programme « Centre social Amédée Mercier » au chapitre 70 – « Produits des services du domaine et ventes diverses » – Article 7066 – «Participations des habitants», selon les opérations correspondantes.